DÉTECTER plus rapidement LES FUITES D'EAU

EN SECTORISANT les réseaux de distribution d'eau potable



Le Syndicat Eau des Portes de Bretagne a pour objectif d'économiser 1 million de m³ d'eau potable par an d'ici 2030 pour faire face aux enjeux du changement climatique et au développement de son territoire. La nouvelle structuration de ses services permet d'accélérer la mise en œuvre des programmes de renouvellement de réseaux de distribution d'eau potable et de renforcer la sectorisation du réseau. Le nouveau marché de sectorisation démarre en mars 2024 pour une durée de 5 mois. Explications.

Renforcer la sectorisation du réseau

Une réponse aux enjeux futurs

A partir du mois de mars, et jusqu'en juillet, plusieurs chantiers de courte durée (de 1 à 5 jours) vont être réalisés sur l'ensemble des communes du périmètre distribution du territoire. Il s'agira de mettre en place de nouveaux compteurs de sectorisation sur certains tronçons du réseau, précisés dans le schéma directeur du Syndicat.

Le principe :

La sectorisation d'un réseau d'eau potable consiste à le diviser en zones distinctes sur lesquelles les volumes mis en distribution sont mesurés, enregistrés et transmis quotidiennement.

En cas de constat d'une consommation anormale et excessive sur un secteur donné, la sectorisation va réduire le linéaire sur lequel l'exploitant devra faire ses recherches. Il identifiera plus rapidement la présence de fuites sur le secteur défini, et interviendra donc plus vite pour y remédier.

Cette surveillance plus fine va permettre d'améliorer le rendement du réseau, un des engagements pris par le Syndicat.

41 compteurs / 24 communes concernées

41 appareils de comptage (débitmètres) vont être posés à différents endroits stratégiques du réseau de distribution, sur 24 communes du territoire :

Availles sur Seiche, Bais, Balazé, Châteaubourg, Châteaugiron, Domagné, Domalain, Domloup, Erbrée, Etrelles, Gennes sur Seiche, Le Pertre, Louvigné de Bais, Noyal sur Vilaine, Marpiré, Montreuil sous Pérouse, Piré-Chancé, Princé, Saint Christophe des Bois, Saint Didier, Saint Germain du Pinel, Taillis, Visseiche et Vitré.

C'est l'entreprise CISE TP qui est chargée des travaux d'un montant de 747 725 € HT. L'Agence de l'eau Loire Bretagne apporte au Syndicat une aide financière de 20% du montant des travaux.

La maitrise d'œuvre est réalisée en interne par le service distribution du Syndicat.

Pour en savoir + sur les réseaux de distribution, consultez le PARCOURS DEL'EAU sur :

www.eauportesbretagne.fr





CONTACT PRESSE

Chargée de communication : Nadège DOUABLIN

CONTACTS TECHNIQUE

Techiciens distribution : Chloé AGAESSE

Marianne WERMEISTER Cédric LE GARREC